



### Compte rendu de réunion habillement septembre 2014

Le but de la commission habillement est de réunir les organisations syndicales et l'administration afin de leur permettre d'échanger sur les problématiques et les attentes liées à l'habillement.

L'administration profite de cet échange pour recueillir les attentes et rédiger des cahiers des charges qui seront transmis aux fabricants.

Par la suite les fabricants répondront aux appels d'offre et présenteront les articles aux membres de la commission habillement.

Les organisations syndicales auront l'occasion de se prononcer sur les articles proposés par les fabricants.

Il apparaît évident qu'avec ce nouveau mode de fonctionnement, l'administration à la volonté d'écouter les doléances des représentants du personnel.

La commission s'est réunie le 4 septembre 2014, Stéphane Servajean a représenté l'UNSA-SDIS33 .

Voici la liste des orientations prises en commissions d'habillement **mais** qui doivent encore être validées en CHS :

- bande patronymique : elle devra être portée en caserne mais sera retirée en intervention pour des raisons de sécurité.
- remplacement des polos : soit par des tee-shirts ou des polos nouvelles générations
- remplacement des chemises F1 par des polos manches longues
- suppression de la casquette et mise en place du bonnet pour le périodes de grands froid
- remise de fourragère des FI : remplacée par la remise de l'écusson du corps et remise du casque ou d'un objet plus personnel à définir.
- Bottes à lacets : un cahier des charges sera établi soit pour l'achat de bottes à porter 24h sur 24 ou de bottes spécifique incendie avec des bottes pour caserne et VSAV.
- Une liste du matériel nécessaire dans les EPI va être faite (gants, tricoise, craie, bout,...) et le prochaine appel d'offre sera fait pour avoir des pantalons de feu munis de poches suffisantes au port de ce matériel.

Des nouvelles normes concernant les vestes F1 et pantalons F1 vont sortir suite à une note

d'harmonisation nationale.

Des poches supplémentaires seront positionnées sur les pantalons et la veste F1 sera plus courte.

Concernant les EPI, il existe une procédure qui permet d'obtenir une tenue dès le retour d'intervention par l'intermédiaire de l'officier logistique, 24h sur 24.

Il n'y a donc pas lieu d'équiper les agents d'un deuxième EPI.

Les GRIMP auront leur deuxième paire de chaussures d'intervention.

Les gilets à gonflage automatique ne seront pas achetés pour des raisons d'entretien.

Rappel : il est interdit de laver les EPI en machine à laver car le revêtement de la tenue est détruit et ne protège pas les agents.

Dotation de base et augmentation du nombre d'effets y compris pour les doubles statuts : reste à définir mais une évolution devrait voir le jour.

L'achat de tricoises pliables sera étudié.